

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 5 (1879)  
**Heft:** Supplément au no 1

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

## DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT 4 FOIS PAR AN

Prix de l'abonnement annuel : pour la SUISSE, 3 fr.; pour l'ÉTRANGER, 3 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et la rédaction, s'adresser à M. Georges Bridel éditeur, place de la Louve, à Lausanne.

**Sommaire :** Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 1879, de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes. — Rapport supplémentaire de la commission chargée d'examiner l'emplacement du Tribunal fédéral (avec deux planches), par M. J. Carrard, architecte. — Chronique.

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES,  
DU 1<sup>er</sup> MARS 1879, AU CERCLE DE BEAU-SÉJOUR.

Environ trente-cinq membres avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé et le président ouvre la séance à quatre heures et demie par la communication à l'assemblée de diverses lettres déposées sur le bureau.

Tandis que MM. Bezencenet et de Crousaz vérifient les comptes de l'exercice de 1878, comptes qui balancent par 2497 fr. 75, l'assemblée s'occupe de l'élection des membres du comité qui doivent remplacer les membres sortants.

Le comité de la Société a été reconstitué comme suit pour l'année 1879 :

*Président :* M. Louis Gonin, ingénieur, réélu.

*Membres :* MM. W. Fraisse, ingénieur, et J. Meyer, ingénieur, nommés en 1878 et sortant en 1880; MM. Georges Rouge et Bezencenet, architectes, nommés en remplacement de MM. Braillard et Wirz, membres sortants; E. Colomb, ingénieur, et H. Verrey, confirmés, le premier comme trésorier, le second comme secrétaire.

Les affaires administratives terminées, la société passe à la seconde partie de son ordre du jour, qui prévoyait la discussion du rapport de la commission chargée par la société d'examiner les avant-projets du Tribunal fédéral, rapport publié in extenso dans le bulletin de mars courant.

M. Carrard, architecte et membre de la commission, fait circuler plusieurs études destinées à faire comprendre de quelle façon l'on pourrait placer le Tribunal fédéral entre la place haute et la place basse de Montbenon. Un des projets comporte le détournement de la route actuelle, ce qui permettrait d'isoler et de dégager plus complètement l'édifice; M. Carrard, interpellé sur les frais que pourrait causer le détournement de la route, répond que ce travail causerait une augmentation de dépense de 11 974 fr. environ.

M. Fraisse, ingénieur, se range à l'avis de M. Carrard et demande que l'assemblée émette, par un vote, son avis sur les projets qui viennent de lui être soumis.

M. J. Verrey, architecte, fait ressortir les avantages de ces dernières études : Proximité de la ville, situation de l'édifice sur un point élevé où l'on arrivera en rampe douce, possibilité de voir le palais du tribunal depuis un grand nombre de quartiers de la ville et des environs; économie résultant de basses fondations moins considérables; enfin, dans le cas du détournement de la route, augmentation de surface de 4000 mètres carrés de terrain pour la place.

M. de Crousaz, ingénieur et inspecteur des travaux de la commune de Lausanne, qui avait jusqu'ici combattu l'idée de placer le palais de justice à la jonction des places haute et basse, déclare se rallier, après examen des plans, à la proposition de la commission.

La Société, après la clôture de la discussion, vote à l'unanimité moins une voix la résolution suivante :

*La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, après avoir pris connaissance du rapport déposé par sa commission au sujet de l'emplacement proposé pour le palais fédéral de justice, à Lausanne, remercie cette commission de son travail et en adopte les conclusions en ce qui la concerne; elle donne en particulier son adhésion au projet qui comporte le déplacement de la route au nord et charge son comité de faire part de ces vues à l'autorité communale.*

L'assemblée décide aussi de faire autographier l'esquisse de M. Carrard prévoyant le déplacement de la route, d'y joindre le texte des décisions prises dans la séance et de faire paraître incessamment le tout dans un supplément du *Bulletin* de la société.

Après une communication de M. Meyer, ingénieur, concernant l'excursion que la Société a l'intention de faire cet été, la séance est levée à six heures et un quart.

*Le secrétaire, H. VERREY.*

## RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DE LA COMMISSION

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES  
CHARGÉE D'Étudier LA QUESTION DE L'EMPLACEMENT DU  
TRIBUNAL FÉDÉRAL.

Monsieur le président et Messieurs,

Depuis notre séance du 30 janvier, où nous avons eu l'honneur de vous lire notre rapport, la municipalité de Lausanne a chargé votre commission d'établir, conjointement avec M. l'architecte Recordon, un projet pour les plans du Tribunal fédéral, en tenant compte de nos diverses critiques.